



11 août 2014

## « Le gouvernement a commis une faute »

Article publié dans *L'Obs'* n°133 (juin 2014)

**POLITIQUE/Le 12 juin, lors d'une séance législative, l'opération Tamaris, située à proximité de l'hôpital, a provoqué un débat musclé entre le conseil national et le gouvernement.**

La séance législative du 12 juin a donné lieu à une scène plutôt inattendue... Le ministre d'Etat, Michel Roger, s'est lancé dans un mea culpa public devant tous les élus du conseil national. « Même si je suis persuadé que le gouvernement a agi pour la bonne cause, le gouvernement a commis une faute. Nous serons désormais particulièrement attentifs. »

### Article 33

Quelle faute ? Le 5 septembre 2012, le gouvernement a déposé un projet de loi sur le bureau du conseil national pour la désaffectation de deux parcelles de terrain situées sur l'avenue Pasteur (1). Objectif : pouvoir lancer la construction de l'opération Tamaris, un chantier situé en contrebas du centre hospitalier princesse Grace (CHPG). Un projet comprenant trois blocs de 20 logements domaniaux chacun. Problème : les travaux ont commencé quelques jours seulement après le dépôt du projet de loi, sans que les élus ne votent le texte. Or, le vote en amont du conseil national est obligatoirement prévu par l'article 33 de la constitution (2). Résultat : ce n'est qu'à cette séance du 12 juin, soit 1 an et 8 mois plus tard, que les parlementaires ont voté ce texte. Alors que les trois blocs étaient, bien sûr, déjà construits.





